



RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE



Tout projet d'aménagement peut engendrer des impacts sur le cadre de vie des usagers et sur les milieux naturels et les espèces qui leur sont associées. De manière générale, différents types d'effets sont évalués :

- Les effets temporaires dont les conséquences sont limitées dans le temps et réversibles une fois la perturbation terminée ;
- Les effets permanents dont les effets sont irréversibles. Ils peuvent être liés à l'emprise du projet ainsi qu'à la phase de travaux, d'entretien et de fonctionnement du projet.

Les effets temporaires et permanents peuvent eux-mêmes être divisés en deux autres catégories :

- Les effets directs, liés aux travaux touchant directement le cadre de vie, les habitats naturels ou les espèces ; on peut distinguer les effets dus à la construction même du projet et ceux liés à l'exploitation et à l'entretien de l'infrastructure ;
- Les effets indirects qui ne résultent pas directement des travaux ou du projet mais qui ont des conséquences sur les habitats naturels et les espèces et peuvent apparaître dans un délai plus ou moins long (eutrophisation due à un développement d'algues provoqué par la diminution des débits liée à un pompage, raréfaction d'un prédateur suite à un impact important sur ses proies, etc.).

Les effets pressentis du projet présentés ci-après sont des effets avérés pour certains (destruction d'habitats naturels et d'espèces, destruction d'individus) ou potentiels pour d'autres (détérioration des conditions d'habitats). Ils préfigurent quels pourraient être les impacts du projet en l'absence de mesures d'évitement et de réduction. Ces mesures sont donc mises en place afin de réduire au maximum les impacts des travaux de recalibrage de la Frayère.

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif des impacts du projet sur le cadre de vie et le milieu naturel. Pour plus de détails, le Dossier d'Autorisation Environnementale énumère précisément les analyses effectuées dans le cadre de l'Etude d'Impact.

Par la suite les équipes de programmation travaillent en amont des travaux sur la mise en place des mesures d'évitement, de réduction et de compensation afin de réduire au maximum les potentiels impacts soulignés dans l'étude.

5.4 SYNTHÈSE DE INCIDENCES BRUTES, MESURES ASSOCIÉES ET ÉVALUATION DES INCIDENCES RÉSIDUELLES DU PROJET APRÈS L'APPLICATION DES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI

Le tableau suivant présente les incidences résiduelles du projet sur l'environnement après la mise en place des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement et de suivi qui sont d'ores et déjà prévues dans le cadre de la réalisation du projet.

Tableau 33 : Synthèse des incidences et mesures associées

THEME/ SOUS-THEME	PHASE	DESCRIPTIONS DES INCIDENCES	INCIDENCES BRUTES avant application des mesures	MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT	INCIDENCES RÉSIDUELLES après application des mesures
CLIMAT	<i>Chantier</i> <i>Exploitation</i>	Les travaux et le projet d'aménagement n'impliquent pas d'incidence sur le régime climatique (températures, vents, pluie).	Nulles	Aucune mesure n'est prévue.	Nulles
SOL ET SOUS-SOLS	<i>Chantier</i>	La préparation du chantier (piste d'accès et zone de stockage), le retrait et l'apport de matériaux ainsi que la circulation des engins peuvent avoir une incidence sur le sol. Les travaux sont susceptibles d'avoir des incidences sur la pollution du sol et du sous-sol de du fait des activités de chantier et de l'utilisation de produits polluants.	Modérées	Délimitation des emprises de chantier et des pistes au stricte nécessaire. La terre végétale, nécessaire à la végétalisation et à la remise en état du site, sera décapée et stockée provisoirement sur une aire dédiée. Des mesures seront mises en œuvre afin de maintenir et recréer le fond du lit de la rivière (remise en état) à l'aide des matériaux présents initialement sur l'emprise du projet. Des analyses de sols sont prévues à l'avancement pour connaître la nature des sols et les éventuelles pollutions. Le cas échéant, les matériaux pollués seront extraits du site vers un centre de traitement spécifique. La nature et la provenance des matériaux éventuels d'apport seront vérifiés. Ils seront de même fond géochimique que le sol en place. Toutes les mesures de luttes contre les pollutions des sols et des sous-sols, décrites au chapitre 5.3.2, seront prises afin d'éviter le risque de pollution des sols et des sous-sols et indirectement des eaux superficielles et souterraines. Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires. Gestion et tri des déchets de chantier, notamment les déchets dangereux. Mise en place de dispositifs d'assainissement provisoire des eaux de chantier, sanitaires et pluviales	Faibles
	<i>Exploitation</i>	Une modification de la topographie du site est l'objectif même des travaux de recalibrage du cours d'eau. Le projet prévoit une modification du profil en travers du cours d'eau de la Frayère afin de prévenir du risque inondation	Modérées	In fine, le profil en travers sera rendu plus naturel, plus large, favorisant l'écoulement avec des pentes de berges bien moins raides. Le profil en long ne sera que substantiellement modifié. Une pente moyenne de -0,46% sur le linéaire sera conservée. Une renaturation adaptée au maintien des berges sera réalisée afin de limiter l'érosion. Une gestion en phase exploitation sera mise en place.	Améliorée
RESSOURCE EN EAU	Eaux souterraines	<i>Chantier</i>	Nulles	Aucun pompage ne sera réalisé. Les eaux nécessaires au chantier seront approvisionnées par citerne ou via le réseau.	Nulles
		<i>Chantier</i> <i>Exploitation</i>	Nulles	Aucun pompage ne sera réalisé. Pas de risque de pomper dans la nappe. Les eaux nécessaires au chantier seront approvisionnées par citerne ou via le réseau.	Nulles
		<i>Chantier</i>	Fortes	Toutes les mesures de luttes contre les pollutions des sols et des sous-sols, décrites au chapitre 5.3.2, seront prises afin d'éviter le risque des eaux superficielles et souterraines.	Faibles

THEME/ SOUS-THEME		PHASE	DESCRIPTIONS DES INCIDENCES	INCIDENCES BRUTES avant application des mesures	MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT	INCIDENCES RESIDUELLES après application des mesures
RESSOURCE EN EAU	Eaux superficielles	Chantier	<u>Quantité</u> : les travaux ne nécessitent aucun pompage des eaux du cours d'eau. La Frayère sera busée en ½ sur tout le linéaire, soit 415 mètres, avec mise en place de merlon.	Faibles	Un suivi météorologique sera mis en place pour alerter le chantier en cas d'épisode pluvieux nécessitant l'évacuation du chantier sous 24h. La continuité hydraulique de La Frayère sera maintenue.	Faibles
		Chantier	<u>Qualité</u> : les travaux dans et à proximité d'un cours d'eau sont susceptibles d'avoir des impacts temporaires sur la qualité des eaux (pollutions accidentelles par des produits chimiques et hydrocarbures, décapage et érosion des sols, relargage de matières en suspension, départ de laitance de béton, perte de fluide d'engins, mauvaise gestion des déchets...) Il existe un risque important de mise en suspension de sédiments et augmentation de la turbidité en cas de précipitation, depuis les surfaces mises à nues vers le milieu aquatique (terrassment en lit mineur, pistes et installations de chantier, berges exemptes de végétation et ruissellement des boues...)	Fortes	Les opérations respecteront l'ensemble des règles usuelles relatives aux chantiers en milieu naturel. Le stockage des produits chimiques et hydrocarbure se fera sur rétention, dans des compartiments hermétiques et fermés. Les eaux usées seront traitées et aucun rejet dans le cours d'eau ne sera autorisé. Les eaux de ruissellement seront récoltées et filtrées. Un système de type « filtre à paille » sera mis en place à l'aval de la zone de chantier pour éviter le relargage des MES dans le milieu naturel. Un suivi de la qualité des eaux en phase sensibles sera mis en place pendant le chantier afin de limiter le relargage de MES à l'aval. Les engins utilisés seront vérifiés et homologués, stockés sur des aires de rétention dédiées. Des kits anti-pollution seront à disposition du personnel qui sera formé à leur utilisation. Une gestion des déchets de chantier sera mise en place. Les produits phytosanitaires seront proscrits. Des documents contractuels seront à produire par l'entreprise et validé par la maîtrise d'ouvrage (Plan d'Assurance Environnement). Une AMO de chantier par un écologue/environnementaliste sera mise en place sur la durée du chantier.	Faibles
		Exploitation	Le projet n'est pas de nature à modifier ou perturber l'écoulement des eaux superficielles en phase finale, même au contraire. L'objectif même des travaux vise à rendre de la capacité hydraulique au cours d'eau et ainsi en faciliter l'écoulement en cas d'épisode pluvieux exceptionnel. A terme, les projets sur la Frayère permettront de supprimer les débordements pour une crue centennale.	Nulles	L'objectif même du projet est de redonner une certaine capacité hydraulique au cours d'eau et de supprimer ainsi les débordements du cours d'eau vers les quartier adjacents et aval.	Améliorée
RISQUES NATURELS	Inondations	Chantier	Les travaux seront réalisés dans le lit mineur du cours d'eau de La Frayère. En cas de fortes pluie, il existe un risque d'inondation de la zone de travaux.	Modérée	Le projet prévoit le maintien de l'écoulement de La Frayère pendant toute la durée des travaux. Des zones de repli seront identifiées en phase de chantier hors zones inondables pour permettre d'évacuer les engins de chantier en cas de crue annoncée. Un suivi/alerte météo sera mis en place durant la phase de chantier.	Faibles
		Exploitation	En l'absence d'aménagements sur le cours de la Frayère aval, il existe un risque très forts d'inondations sur les quartiers en bordures de cours d'eau.	Fortes	L'incidence hydraulique de l'aménagement aval, couplé à la création de l'ouvrage de Carimâi (Action 6-3 du PAPI complet) et aux travaux prévus sur la Petite Frayère (7-5a et 7-5b du PAPI complet) sera positive et permettra de supprimer les débordements pour une crue centennale au droit impactant le quartier de La Bocca.	Améliorée
MILIEU NATUREL	Continuités écologiques (SRCE-TVb)	Chantier	Les travaux risqués de perturber temporaires les corridors écologiques le long de la Frayère sans toutefois créer réellement d'obstacle à la continuité.	Faibles	Afin d'assurer la compatibilité du projet avec les objectifs du SRCE, des mesures de maintien du corridor écologique seront mises en œuvre. Maintien de la continuité hydraulique durant le chantier. De plus les travaux ont pour objectif de renaturer et améliorer le milieu naturel. Une gestion pluriannuelle sera mise en place.	Améliorées

THEME/ SOUS-THEME	PHASE	DESCRIPTIONS DES INCIDENCES	INCIDENCES BRUTES avant application des mesures	MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT	INCIDENCES RESIDUELLES après application des mesures	
MILIEU NATUREL	Exploitation	In fine, le projet d'aménagement n'aura aucun incidences sur les continuités écologiques et hydraulique	Nulles	Les continuités écologiques (terrestres) le long de la Frayère aval seront maintenues et améliorée qualitativement suite à la remise en état et à la renaturation des berges selon les préconisations de l'écologue.	Améliorées	
	Zones humides	Chantier	Présence de milieux humides sur l'emprise du projet. Néanmoins, l'expertise écologique qualifie les milieux en place comme forte altérés et peu fonctionnels. Il existe donc une incidence sur ce type de milieu en phase travaux du fait de la circulation des engins de chantier et l'installation de zone de stockage et l'apport de matériaux extérieur.	Faibles	Dans le cadre de la renaturation du site post-chantier, tous les matériaux d'apport, autres que ceux nécessaires à l'aménagement des berges, seront retirés en fin de chantier.	Faibles
		Exploitation	Restitution en phase d'exploitation des surfaces humides au niveau de la Frayère aval.	Faibles	Remise en état et renaturation avec une amélioration qualitative du milieu humide. Les milieux en place seront gérés de manière écologiques selon les préconisations de l'écologue. Les sols seront décompactés.	Améliorées
	Habitats naturels	Chantier	Des habitats à enjeux seront impactés dans le cadre des travaux sur la Frayère aval. Il existe donc un risque de destruction d'habitats naturels : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environ 0,6ha de galerie de peupliers provenço-languedociennes ; ▪ Environ 0,3ha de communauté méditerranéenne d'annuelles nitrophiles à <i>paspalum faux-paspalum</i>, de formations à petits héliophytes des bords des eaux à débit rapide et de pelouses à Agrostide stolonifère et fétuques faux roseau. Ces milieux sont toutefois globalement en mauvais état de conservation subissant une forte influence de la présence humaine et de l'urbanisation. Des peuplements de Cannes de Provence ont été identifié avec un fort pouvoir invasif = incidences négligeables.	Fortes	Les travaux de recalibrage et de renaturation du cours d'eau et des berges de La Frayère prévoient, dès leur conception, et en appui avec un écologue, des mesures d'insertions paysagère mais surtout de renaturation des berges afin de recréer les habitats naturels impactés en phase travaux. L'objectif étant d'améliorer le milieu pour l'ouvrir à la recolonisation d'espèces naturalistes patrimoniales. Un balisage préventif des habitats sensibles à proximité des zones de travaux sera mis en place. Les emprises de chantier se limiteront au strict nécessaire. Une sensibilisation du personnel de chantier aux enjeux écologiques sera réalisée par un écologue en charge du suivi du chantier. En présence d'espèces exotiques envahissante (EEE) ou susceptibles de porter atteinte aux objectifs de renaturation des berges, toutes les dispositions de lutte seront mises en œuvre afin d'éradiquer l'EEE. Une partie de la terre végétale qui sera décapée pour la préparation du chantier sera stockée pendant la durée des travaux pour être régalée en fin de chantier (banque de graines).	Faibles
		Exploitation	Le projet n'aura pas d'incidence significative en exploitation. Des travaux réguliers d'entretien seront cependant réalisés concernant directement les habitats de berges de La Frayère.	Faibles	Le projet de recalibrage intègre des opérations visant à la renaturation des berges du cours d'eau. La qualité écologique des habitats en sera améliorée à terme. Un suivi pluriannuel post-chantier de l'évolution des habitats et de la flore patrimoniale sera mis en place par la CACPL. L'objectif étant d'évaluer l'efficacité des mesures de transplantations mises en œuvre. La durée du suivi sera de 10 ans. Les modalités de gestion et d'entretien seront définies pour être adaptées aux enjeux liés aux habitats naturels suite aux travaux. Des mesures de remise en état des habitats naturels et d'insertion paysagère sont prévues dans le cadre du projet. En complément des mesures de récupération et transfert d'une partie des terres végétales (banque de graines), des végétaux du Label « Végétal Local » pourront être plantés.	Améliorée
	Flore	Chantier	Présence de 2 espèces avérées protégées : la Consoude bulbeuse et l'Alpiste aquatique. Présence d'une espèce avérée patrimoniale : la Léersie faux riz Il existe un risque de destruction directe de ces espèces ainsi que de destruction de leur habitats favorables à leur développement.	Modérées Consoude bulbeuse Faibles	Des mesures de récupération et de transplantation des stations de ces espèces seront mises en œuvre dans le cadre de ce projet. Un protocole pour chacune de ces espèces est développé dans le cadre de la demande d'autorisation pour destruction d'espèces protégées. Les lieux pressentis pour la transplantation sont en cours d'expertise en 2022 par BIOTOPE. Le phasage des travaux tient compte du développement végétatif des espèces.	Faibles (déplacement d'espèces protégées)

THEME/ SOUS-THEME		PHASE	DESCRIPTIONS DES INCIDENCES	INCIDENCES BRUTES avant application des mesures	MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT	INCIDENCES RESIDUELLES après application des mesures
MILIEU NATUREL				Alpiste aquatique	Des mesures de remise en état des habitats naturels et d'insertion paysagère sont prévues dans le cadre du projet. En complément des mesures de récupération et transfert d'une partie des terres végétales (banque de graines), des végétaux du Label « Végétal Local » pourront être plantés.	
		Exploitation	Il existe un risque de destruction directe de ces espèces ainsi que de destruction de leur habitats favorables à leur développement en phase d'exploitation lié à l'entretien régulier des espaces où les espèces protégées auront été réimplantées ou qui se seront développées. Cependant ces intervention ne seront que très ponctuelles. Les retours d'expériences démontrent une bonne capacité de retour et de recolonisation de ces deux espèces après des travaux.	Faibles Consoude bulbeuse Faibles Alpiste aquatique	Un suivi pluriannuel post-chantier de l'évolution des habitats et de la flore patrimoniale sera mis en place par la CACPL. L'objectif étant d'évaluer l'efficacité des mesures de transplantations mises en œuvre. La durée du suivi sera de 10 ans. Les modalités de gestion et d'entretien seront définies en concertation avec l'écologie et les services en charge de l'entretien afin de définir un protocole de gestion adapté aux enjeux liés à la flore protégée naturels suite aux travaux. Ce protocole est détaillé dans le dossier de demande de dérogation espèces protégées. Les opérations d'entretiens éviteront les stations d'espèces protégées qui auront fait l'objet d'une transplantation. Les périodes d'intervention seront également définies en fonction du cycle végétatif des espèces (floraison, montée en graine, dispersion, repos végétatif...) La remise en état du site (berges notamment) rendra au milieux des habitats beaucoup plus qualitatif qu'à l'origine et permettra ainsi un développement de la flore patrimoniale transplantée de nouveau à la fin du chantier.	Négligeables voir améliorées
	Faune	Chantier	Il existe un risque d'incidences des travaux sur la faune locale non négligeable : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque de destruction d'individus ▪ Risque de dégradation des habitats d'espèces ▪ Risque de dérangement des espèces A ce stade, tous les groupes d'espèces sont concernés par ces risques de manière direct ou indirect : insectes, mammifères terrestres, chiroptères, amphibiens, reptiles, oiseaux et poissons		De nombreuses mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement seront prises dans le cadre des travaux afin de limiter les impacts sur la faune : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Limitation des emprises aux stricts besoins du chantier et balisage des milieux à enjeux pour la faune ; ▪ Travaux uniquement de jour afin de limiter le dérangement des chauves-souris ; ▪ Aucun rejet autorisé dans le cours d'eau afin de préserver la qualité de l'eau et mesures afin de limiter le relargage de MES dans le cours d'eau ; ▪ Contrôle des produits utilisés et mesures préventives contre les pollutions ; ▪ Dégagement des emprises de chantier respectant des règles pour le débroussaillage pour limiter l'impact l'herpétofaune et l'entomofaune ; ▪ Défavorabilisation du site et libération des emprises : <ul style="list-style-type: none"> - Intervention sur la végétation herbacée et arbustives ; - Démantèlements précautionneux des enrochements ; ▪ Installation de barrières anti-intrusion pour empêches des espèces de pénétrer dans les zones de chantier ; ▪ Abattage des arbres selon un protocole imposé par l'écologie, en période favorable et après vérification des enjeux pour les oiseaux et les chauves-souris ; ▪ Réalisation de pêches de sauvetage de la faune piscicole et des batraciens sur les emprises travaux concernées dans le lit mineur du cours d'eau en adéquation avec le phasage et en concertation avec l'OFB ; ▪ Maintien des continuités hydraulique et écologique du cours d'eau de La Frayère pendant toute la durée des travaux ; ▪ Adaptation des périodes pour la réalisation du débroussaillage, de la coupe d'arbres et du dégagement des emprises de chantier en fonction des périodes de moindre sensibilité des espèces animales identifiées sur le site ; 	-
			Insectes : aucune espèce patrimoniale recensée mais 2 espèces patrimoniales potentiellement présentes : le Morio et le Grillon des jonchères. Les interventions sur la végétation peuvent créer une perte d'habitat, voire une destruction d'individus.	Fortes	Faibles	
			Amphibiens : milieux peu favorable à l'accueil de populations stables. 3 espèces recensées : la Grenouille rieuse (introduite et adaptable), le Crapaud épineux et la Rainette méridionale. Les travaux de terrassement et de modification des berges peuvent engendrer une destruction directe d'individus.	Faibles	Faibles	
			Reptiles : 7 espèces potentiellement présentes sur l'emprise du projet, toutes protégées (hibernation, thermorégulation, migration, refuge, chasse, reproduction, estivage, mise bas tout) et présentes au long de l'année. Il existe un risque de destruction d'habitats du fait du débroussaillage, du démantèlement des enrochements, des terrassements...	Modérées	Faibles	
	Oiseaux : 39 espèces recensées dont 30 nicheuses sur ou à proximité de l'emprise du projet. 13 sont protégées et 7 protégées et patrimoniales. 9	Fortes	Faibles			

THEME/ SOUS-THEME	PHASE	DESCRIPTIONS DES INCIDENCES	INCIDENCES BRUTES avant application des mesures	MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT	INCIDENCES RESIDUELLES après application des mesures	
MILIEU NATUREL		espèces utilisent l'aire d'étude comme couloir de déplacement, zone de repose ou de nourrissage. Il existe un risque de dérangement en période sensible. Le défrichage peut avoir une incidence sur la nidification et les nichées en cours. Il existe un risque d'abandon des nid par les adultes.		<ul style="list-style-type: none"> Respect des normes liées au bruit des engins afin de limiter le dérangement des espèces ; Accompagnement du chantier par une écologue pour aider à la mise en place et à l'application des mesures ER ; Sensibilisation du personnel aux enjeux faunistiques ; Prise en compte des espèces animales dans le projet de renaturation du cours d'eau et des ripisylves pour une restauration efficace et fonctionnelle. Création d'aménagements favorables aux mammifères, en particulier pour le Hérisson d'Europe (refuge) ; Création d'aménagements favorables aux reptiles de type murets en pierres sèches, <i>hibernaculum</i> également favorables aux amphibiens et aux insectes saproxylophages ; Remise en état des habitats naturels et insertion paysagère ; Limitation des pollutions lumineuses 		
		Mammifères terrestres : seul le Hérisson d'Europe est potentiellement présent. Les travaux de dégagement des emprises peuvent avoir une incidence sur les habitats de cette espèce et peuvent aussi entraîner un risque de destruction directe.	Faibles		Faibles à négligeables	
		Chiroptères : 11 espèces sont potentiellement présentes. Une forte activité de chasse et de transit est relevée sur l'emprise du projet. Plusieurs gîtes ont été identifiés (arbres à cavité, cavités naturelles ou anthropiques). Il existe aussi un risque de dérangement par pollution lumineuse liée à l'éclairage de chantier.	Modérées		Faibles à négligeables	
		Poissons : Présence de 2 espèces. Il existe un risque de dégradation des zones de fraie ou de grossissement ainsi que des incidences directes et indirectes (relargage de MES) sur ces espèce.	Fortes		Faibles	
	Exploitation	Le projet n'aura pas d'incidences significative en exploitation. Des travaux réguliers d'entretien seront cependant réalisés concernant directement les habitats des espèces animales.	Modérées	Dispositif de remise en état des habitats naturels et insertion paysagère. Mise en place d'un plan de gestion du site post travaux ainsi que d'un suivi de l'évolution des habitats et de la faune patrimoniale Un protocole d'entretien, spécifique à chaque habitat d'espèces animales sera mis en place et transmis aux services de la commune en charge des opérations. Limitation des pollutions visuelles.	Faibles, voir positifs	
PAYSAGE ET PATRIMOINE	Site inscrit/ Site Classé	Chantier Exploitation	Aucune incidence attendue sur les sites inscrits et les sites classés.	Nulles	Le projet vise une amélioration du cadre de vie par la composante paysagère et écologique.	Améliorées
MILIEU HUMAIN	Cadre de vie	Chantier	Il existe un risque de nuisances temporaires pour les riverains du chantier (nuisances sonores, vibrations, circulation de PL, pollution lumineuse) L'emprise des travaux ne modifiera pas significativement les activités humaines.	Modérées	Aucun travaux de nuit ne sera réalisé. La circulation d'engins (PL) sera organisée et adaptée aux conditions de circulation du quartier (voie d'accès, nombre et période de rotation. L'éclairage de chantier sera proportionné aux enjeux liés à la sécurité du personnel. Il sera dirigé vers les zones de travail uniquement et sera éteint en dehors des heures de travail. Les engins utilisées seront entretenus et homologué. Les riverains seront informés de la nature, du phasage et de la durée des travaux.	Faibles
		Exploitation	Les travaux envisagés possèdent une dimension sociale importante. En effet, les cheminements piétons actuels en rive gauche et droite le long de la Frayère, seront réhabilités dans le cadre du projet. Cette revalorisation paysagère permettra d'améliorer le cadre de vie du quartier, de recréer un lien entre le cours d'eau et la population. Cela contribuera à réconcilier la population avec ce cours d'eau qui s'est montré dévastateur en cas de crue.	Améliorées	Le projet en lui-même intègre l'amélioration du cadre de vie des riverains (aménagement paysagers, circulation, voie douce...)	Améliorées

THEME/ SOUS-THEME		PHASE	DESCRIPTIONS DES INCIDENCES	INCIDENCES BRUTES avant application des mesures	MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT	INCIDENCES RESIDUELLES après application des mesures
			Ces aménagements amélioreront la diffusion de la culture du risque dans ce secteur en permettant notamment une nouvelle sensibilisation de la population à la prévention du risque inondation.			
	Réseaux	<i>Chantier Exploitation</i>	La gestion des réseaux à proximité d'un chantier est coutumière. Aucun dévoiement de prévus.	Nulles	Repérage des réseaux et intégration en phase études/conception/organisation	Nulles
	Occupation du sol	<i>Chantier Exploitation</i>	Le projet ne change pas la nature de l'occupation des sols. En phase chantier, de faibles emprises seront nécessaire dans un contexte fortement urbanisé.	Faibles	Une information aux riverains sera faite avant le commencement des travaux pour informer de la nature des travaux et présenter le projet final de requalification du cours d'eau de La Frayère.	Améliorées